

N° 109.2018

ARRETE FIXANT LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL par voie de promotion interne

Le Président du Centre de Gestion,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégories C,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la commission administrative paritaire de catégorie C en date du 11 juin 2018,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial établie au titre de la promotion interne est arrêtée ainsi qu'il suit :


Nom	Prénom	Date de 1 ^{ère} inscription	Date de fin de validité
AUGUSTE	Ivan	21/06/2018	20/06/2020
DI MASSIMO	Pascal	21/06/2018	20/06/2020
HIMBERT	Éric	21/06/2018	20/06/2020

Article 2 : Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité.

Fait à Commercy, le 21 juin 2018.

Le Président,



Stéphane MARTIN,
Maire de Gondrecourt-le-Château.

